ATTESTATION SUR L'HONNEUR DES CANDIDATS

Je déclare sur l'honneur, en application des articles XX et des articles XX de l'ordonnance n° 2005-649 du XX relative aux Code de la commande publique :

☐ ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-34 à 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-3 – 435-4 – 435-9 – 435-10, 441-1 à 441-7 - 445-1 à 445-2, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;

☐ ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du **code général des impôts** ;

☐ ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du **code du travail** ;

☐ ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce** ;

☐ ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

☐ ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

☐ avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

☐ être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et, L.323-8-2 ou L.323-8-5, du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

☐ être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.320 et, L.143-3 et R.143-2, du **code du travail** concernant l'emploi régulier des travailleurs.

A , le

Nom et qualité du signataire

Signature de la personne ayant pouvoir d'engager l'entreprise

Cachet de l'entreprise